

Rayez l'élection de votre liste de choses à faire : Le vote par anticipation commence cette fin de semaine

Les électeurs admissibles peuvent voter pour le maire de Mississauga et le conseiller municipal du quartier 5 à n'importe quel bureau de vote par anticipation

le 21 mai 2024

Votez à l'avance, évitez les files d'attente le jour du scrutin et rayez l'élection de votre liste de choses à faire. [Les bureaux de vote par anticipation](#) seront ouverts les vendredi 24 et samedi 25 mai à l'Hôtel de Ville de Mississauga, ainsi que les samedi 1^{er} et dimanche 2 juin dans les 22 bureaux de vote par anticipation de la ville. Les électeurs peuvent voter dans [n'importe quel bureau de vote par anticipation](#). Les électeurs du quartier 5 voteront pour leur conseiller municipal pour le quartier 5 et la mairie. Les électeurs des autres quartiers ne voteront que pour la mairie de Mississauga.

Pourquoi voter

En tant qu'électeur, il est important d'exercer votre droit et votre responsabilité en participant à l'élection. Le vote a le pouvoir d'apporter des changements à votre communauté. Les personnes élues prendront de nombreuses décisions importantes, notamment sur la manière dont l'argent des contribuables sera dépensé dans votre communauté.

Avant de voter

Avant de vous rendre sur le lieu de vote :

- Vérifiez que vous êtes [admissible à voter](#)
- Confirmez ou mettez à jour vos renseignements personnels en ligne en visitant le [portail d'inscription des électeurs](#)
- Affichez les [candidats à la mairie et au poste de conseiller municipal du quartier 5](#). N'oubliez pas que seuls les électeurs du [quartier 5](#) voteront pour leur conseiller du quartier 5. Les électeurs des autres quartiers ne voteront que pour la mairie de Mississauga. [Utilisez la carte](#) pour apprendre quel quartier est le vôtre.
- Vérifiez les dates et lieux désignés pour le [vote par anticipation](#) ou pour le [jour du scrutin](#).

Les moyens de voter

Vote en personne

Vous pouvez [voter en personne](#) dans n'importe quel bureau de vote par anticipation si vous êtes admissible à voter. Pour accélérer le processus de vote, vérifiez à l'avance que vous êtes bien inscrit sur

Communiqué de presse

Ville de Mississauga
300 City Centre Drive
Mississauga (Ontario) L5B 3C1



mississauga.ca facebook.com/citymississauga twitter.com/citymississauga

la [liste électorale](#) ou apportez votre carte de notification de l'électeur avec les informations correctes si vous en avez reçu une par la poste.

Vous devez apporter [une pièce d'identité](#) au bureau de vote par anticipation :

- permis de conduire de l'Ontario
- carte photo de l'Ontario
- chèque personnalisé annulé
- police ou déclaration d'assurance
- tout autre document figurant sur la liste des [pièces d'identité acceptables pour les électeurs et électrices](#)

Vote par procuration

Si vous ne pouvez pas voter par anticipation ou le jour du scrutin, vous pouvez [désigner un mandataire](#) pour voter en votre nom. La personne qui vote en votre nom doit être admissible à voter dans la Ville de Mississauga. Vous et votre mandataire devez remplir un [formulaire de procuration de vote](#). Les formulaires de vote par procuration doivent être certifiés **avant** 17 h le jour du scrutin, le lundi 10 juin. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'élection partielle à la mairie et au poste de conseiller municipal du quartier 5, visitez [mississaugavotes.ca](#) ou composez le 905 615-VOTE (8683).

-30-

Contact média :

Relations avec les médias de la Ville de Mississauga

media@mississauga.ca

905 615-3200, poste 5232

ATS : 905 896-5151